AND

(Agence du Numérique de Défense)

Présentation multilatérale par la DGA

Une présentation de l'AND organisée par la DGA s'est déroulée le jeudi 25 février 2021.
Les planches ont été présentées par l'IGA Dominique LUZEAUX (DC-DIRISI), et M. Benoît LAURENSOU (adjoint DGA, directeur DRH-DGA et DGA/SMQ) est également intervenu pour préciser certains points.
FO DEFENSE était représentée par Gérard REY et Armand PAGEOT.

Il a été rappelé que la création de l'AND était une volonté de la Ministre des armées. Rattachée au Délégué Général de l'Armement (DGA), elle a pour vocation de prendre en charge les projets de SI Complexes.
Ce rattachement ne veut pas dire que l'AND est un service de la DGA. Il a été longuement explicité que ses missions émanaient des grands commandeurs DGA, SGA, EMA, et que sa tutelle politique était la DGNUM.

Ce point a soulevé la question du positionnement de la limite entre « projets complexes » et ceux qui ne le sont pas.
Les projets complexes identifiés sont rappelés dans la présentation, en sachant que d'autres seront peut-être identifiés ultérieurement. Il a bien été précisé que les systèmes d'armes étaient hors champ du périmètre AND.

L'AND est pilotée par le Conseil d'Orientation et de Gestion (COG), présidé par le DGA.

Le directeur de l'AND est R-BOP numérique et RPA, l'AND a une capacité d'achat au travers des structures existantes (DGA, DIRISI, autres, selon les projets).
L'AND est armée en changeant le rattachement organique de plusieurs structures existantes ou en changeant le rattachement fonctionnel d'autres.

A la question de **FO** concernant des postes qui seront à créer et à gréer : comme toute formation administrative (FA), l'AND a besoin de ressources transverses (SST, Infra, RH, …), mais a-t-elle un feu vert de la DRH-MD pour créer ces postes en masse salariale ?
Il est répondu que des postes transverses seront créés, sans autre précision. L'absence de réponse franche et formelle démontre implicitement qu'il pourra s'agir de transferts d'ETP entre directions, armées et services…

A la question de **FO** sur le positionnement de la DIRISI en tant que DSI SOCLE : cela va-t-il engendrer une évolution sur l'existence de plusieurs opérateurs au sein du MINARM ?
La réponse est claire : la DIRISI est l'opérateur de référence du MINARM et les

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

autres acteurs délégués devront se référer aux recommandations du DSI SOCLE.

Tous les personnels DGA resteront à la DGA, et le S2NA ne sera pas impacté dans ses missions et ses responsabilités par la création de l'AND. Idem pour les personnels de la DIRISI en DIRISI, servant fonctionnellement pour l'USNUM et demain l'AND.
D'après M. LAURENSOU, la localisation des postes ne change pas, les fiches de poste ne changent pas, les rémunérations (dont la NBI) ne changent pas, donc aucun problème en vue.

Le calendrier de création est court, les textes réglementaires (arrêtés) sont à l'étude à la DAJ.

Echéances :

- Début 2ème trimestre : création administrative de l'AND et nomination du directeur ;
- Janvier 2022 : AND en mode nominal.

COMMENTAIRE FO

On crée une structure sans créer (ou peu) ni déplacer de poste… Cela sera-t-il pérenne, ou le directeur de l'AND voudra-t-il dans le futur rassembler ses troupes ?
L'AND gérera les projets complexes dont seront déchargées les DSI originelles, donc cela implique pour elles une baisse de charge et d'expertise. Y aura-t-il dans ces DSI des effets de bord RH ?

La structure est appelée à s'étoffer, aussi bien organiquement que fonctionnellement, ce qui engendrera inéluctablement des transferts d'ETP de REO.
Le risque du recours à l'externalisation des projets de SI n'est pas à exclure, ce qui posera obligatoirement la question des compétences des ressources humaines…

Le 26 février 2021

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com